



Reconnaissance paternelle

Par **Lisa24**, le **07/10/2018 à 23:40**

Bonjour je suis dans une situation délicate bien malgré moi, je suis née de père inconnu et lorsque j'ai eu 8ans ma mère c'est mariée et j'ai été adoptée par mon "beau" père, aujourd'hui j'ai 34ans et j'ai retrouvé mon géniteur il voudrait me reconnaître mais est ce possible vu que sur mon acte de naissance je suis reconnue par le mari de ma mère? Quelles démarches dois je faire si celà est possible et serai-je obligée de porter son nom car l'une de mes enfants n'a pas pu être reconnue et elle porte comme moi le nom de celui qui m'a adoptée lorsque j'avais 8ans. Si quelqu'un à la réponse à ce casse tête je ne sais pas ou me tourner pour demander tout ça merci.

Par **amajuris**, le **08/10/2018 à 00:09**

bonjour, le mari de votre mère a-t-il fait une reconnaissance à l'état-civil comme étant votre père ou vous a-t-il adopté sous la forme plénière ? Si c'est une reconnaissance et que cet homme vous a élevé pendant 5 ans moins au moins, cette filiation conforme au titre n'est plus contestable. voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940> salutations

Par **Lisa24**, le **08/10/2018 à 00:14**

Je ne sais pas comment à été faite la reconnaissance tout ce que je sais c'est que mon acte de naissance porte le nom de celui qui m'a adoptée et qu'il m'a effectivement élevée plus de 5ans celà veux donc dire que mon géniteur ne pourra jamais me reconnaître?

Par **amajuris**, le **08/10/2018** à **08:49**

vous devez bien savoir, si votre beau-père vous a adopté ou s'il a fait une reconnaissance, car la procédure n'est pas la même.